



## Réparation téléphone non voulue

-----  
Par Basile Rebane

Bonjour,  
l'écran de mon téléphone s'est cassé; je l'ai amené chez le réparateur qui devait me faire un diagnostic puis un devis. Le téléphone étant un outil de travail pour moi, j'en ai repris un avant que l'on m'envoie le devis car j'avais attendu quasiment 1 semaine.

Je reçois 6 jours après le dépôt du téléphone un appel comme quoi il est réparé, sans que je n'aie validé aucun devis ! Aujourd'hui j'aimerais le récupérer pour certaines données présentes dessus mais ils refusent de me rendre le téléphone tant que je n'ai pas réglé le montant de la réparation (que je n'avais pas accepté pour rappel).

Pourriez-vous m'indiquer, quels sont les recours possibles pour récupérer le téléphone ?

Merci à tous,

BR

-----  
Par tactac67

C'est une situation un peu délicate que vous décrivez.

Je ne sais franchement pas si l'établissement d'un devis est obligatoire dans ce domaine d'activité, mais sur les fondements de l'article 1353 du code civil, le réparateur devrait en principe prouver que vous lui avez donné l'ordre de réparer le téléphone. Selon l'article L111-2 du code de la consommation, lorsqu'il n'y a pas de contrat écrit, le professionnel est tenu de vous mettre à disposition toute information sur les prix qu'il pratique.

Je ne sais pas non plus si on peut porter plainte pour ce genre de mésaventure, mais ça ne coûte rien de se rapprocher du commissariat ou gendarmerie pour se renseigner.

Avez-vous une protection juridique ? Si tel est le cas, il serait temps de la solliciter et sinon une association de défense des consommateurs pourra vous aider moyennant une adhésion annuelle.

Bon courage pour la suite.

-----  
Par janus2

Je ne sais pas non plus si on peut porter plainte pour ce genre de mésaventure, mais ça ne coûte rien de se rapprocher du commissariat ou gendarmerie pour se renseigner.

Bonjour,

Une plainte suppose une infraction pénale, ici, on est plutôt dans le domaine du civil...